

Tableau de compilation des résultats de pointage des exigences particulières



Programme de certification BNQ 9700-253
Norme : BNQ 9700-253 / 2010-06-08

Organisateur d'événement :
No du certificat :
Titre de l'événement :
Date de l'événement :
Date de la compilation :

INSTRUCTION (voir commentaire)

Niveau de classification de l'événement

0

#VALUE!

9700-253 Exig_part Fr (20120306)

GRAND TOTAL : / 500

Exigence particulière	Pointage de référence	Résultat	Points	Preuve documentaire / Observation
5.2 Responsabilité de l'organisateur quant à la sélection des fournisseurs			0 / 100	
5.2.3 Siège des fournisseurs		[Nbre] Max :	0 / 30	
Nbre de fournisseurs (points de service) Total :				
	25% 50% 90%	[Nbre]	0%	
1 Nbre de sièges < 100 km	8 17 30		0% 0	
2 Nbre de sièges < 300 km	6 11 20		0% 0	
3 Nbre de sièges < 500 km	4 8 15		0% 0	
5.2.4 Succursales des fournisseurs		Max :	0 / 20	
Nbre de fournisseurs Total		0		
	25% 50% 90%	[Nbre]	0%	
1 Nbre de succursales < 100 km	6 11 20		0% 0	
2 Nbre de succursales < 300 km	4 8 15		0% 0	
3 Nbre de succursales < 500 km	3 6 10		0% 0	
5.2.5 Engagement des fournisseurs envers le développement durable		Max :	0 / 30	
Nbre de fournisseurs Total		0		
	5% 10% 25%	[Nbre]	0%	
1 Nbre de fournisseurs possédant une politique ou démontrant des actions de développement durable.	3 6 15		0% 0	
2 Nbre de fournisseurs possédant un plan d'action documenté de développement durable.	4 8 20		0% 0	
3 Nbre de fournisseurs produisant des rapports écrits des suivis développement durable.	5 10 25		0% 0	
4 Nbre de fournisseurs dont les actions de développement durable sont vérifiées par une tierce partie indépendante et rendues publics périodiquement.	6 12 30		0% 0	
5.2.6 Considération sociale des fournisseurs		Somme :	0 / 20	
Nbre de fournisseurs Total		0		
	5% 10% 25%	[Nbre]	0%	
1 Nbre de fournisseurs à but non lucratif ou en coopérative.	2 4 10		0% 0	
2 Nbre de fournisseurs ayant un programme de formation ou d'équité salariale ou d'égalité à l'emploi pour ses employés.	2 4 10		0% 0	
5.3 Responsabilité de l'organisateur quant à la gestion du matériel, des sources d'énergie et de l'eau			0 / 100	
5.3.3 Caractéristique du matériel		Somme :	0 / 62	
		[Oui/Non]		
1 Du matériel certifié biologique ou équitable est distribué lors de l'évènement		2	0	
	Recyclable Ré-emploi Réduction à la source		[A/B/C]	
1 Équipements légers à installer (ex. : chaises)	2 3 5		0	
2 Équipements lourds à installer (ex. : tentes, chapiteaux, tapis, scènes)	2 3 5		0	
3 Audiovisuel	2 3 5		0	
4 Décors et accessoires (ex. : costumes, fleurs)	2 3 5		0	
5 Kiosques	2 3 5		0	
6 Identification (ex. : porte-nom, macaron, bracelet,	2 3 5		0	

Tableau de compilation des résultats de pointage des exigences particulières



Programme de certification BNQ 9700-253
Norme : BNQ 9700-253 / 2010-06-08

Organisateur d'événement :
No du certificat :
Titre de l'événement :
Date de l'événement :
Date de la compilation :

INSTRUCTION (voir commentaire)

Niveau de classification de l'événement

0

#VALUE!

9700-253 Exig_part Fr (20120306)

GRAND TOTAL : / 500

Exigence particulière	Pointage de référence			Résultat	Points	Preuve documentaire / Observation
7 Matériel destiné aux participants et aux utilisateurs (ex. : programmes, dépliants, cadeaux, sacs, crayons, tasses, ballons)	2	3	5		0	
8 Support de signalisation [pendant l'évènement] (ex. : bannières, oriflammes, affiches, écrans)	2	3	5		0	
9 Vaisselle, couverts (ustensiles) et contenants	2	3	5		0	
10 Support de diffusion de renseignements et de publicités [avant l'évènement] (ex. : imprimé et électronique)	2	3	5		0	
11 Support de diffusion de renseignements [pendant l'évènement] (ex. : imprimé, électronique)	2	3	5		0	
12 Support d'inscription (ex. : imprimé, électronique)	2	3	5		0	
5.3.4 Consommation de l'énergie et de l'eau				Somme :	0 / 10	
				[Oui/Non]		
1 Des mesures d'économie d'énergie ont été mises en place.				5	0	
2 Des mesures d'économie d'eau ont été mises en place.				5	0	
5.3.5 Sources d'énergie sur le lieu				Somme :	0 / 28	
	25%	50%	90%	[%]		
1 Utilisation d' équipements de manutention utilisant de l'électricité ou des piles rechargeables pour le montage et le démontage de l'évènement (en % du nombre d'équipements incluant les équipements roulants, la machinerie et les appareils de levage ou d'élévation).	3	6	14		0	
2 % de l'énergie utilisée qui provient d'une source hydroélectrique ou d'une autre source d'énergie renouvelable .	4	8	14		0	
5.4 Responsabilité de l'organisateur quant à la gestion des matières résiduelles				Max :	0 / 100	
5.4.2 Surplus de nourriture				[Oui/Non]	0 / 20	
1 La nourriture en surplus est redistribuée.				15	0	
2 Pas de surplus de nourriture ou redistribuée gratuitement à un organisme d'aide aux personnes en difficulté .				20	0	
5.4.3 Système de gestion des matières résiduelles				Somme :	0 / 80	
				[Oui/Non]		
1 Il y a présence de moyens de sensibilisation et de signalisation concernant la gestion des matières résiduelles visant les participants et les utilisateurs sur le ou les lieux de l'évènement.				5	0	
2 Il n'y a pas de matières résiduelles destinées à l'élimination ni de matières recyclables générées par l'évènement ou il y a un système de gestion des matières recyclables générées par l'évènement mis en place ou déjà existant sur le ou les lieux de l'évènement.				10	0	
3 Il n'y a pas de matières compostables générées par l'évènement ou il y a un système de gestion des matières compostables générées par l'évènement mis en place ou déjà existant sur le ou les lieux de l'évènement.				10	0	
4 Il n'y a pas de matières dangereuses générées par l'évènement ou il y a un système de gestion des matières dangereuses générées par l'évènement mis en place ou déjà existant sur le ou les lieux de l'évènement.				10	0	
5 Il n'y a pas de matières recyclables générées par l'évènement ou bien les matières recyclables qui sont générées par l'évènement sont pesées et le résultat de la génération totale de matières est compilé et				5	0	

Tableau de compilation des résultats de pointage des exigences particulières



Programme de certification BNQ 9700-253
Norme : BNQ 9700-253 / 2010-06-08

Organisateur d'événement :
No du certificat :
Titre de l'événement :
Date de l'événement :
Date de la compilation :

INSTRUCTION (voir commentaire)

Niveau de classification de l'événement

0

#VALUE!

9700-253 Exig_part Fr (20120306)

GRAND TOTAL : / 500

Exigence particulière	Pointage de référence	Résultat	Points	Preuve documentaire / Observation	
6 Il n'y a pas de matières compostables générées par l'évènement ou bien les matières compostables qui sont générées par l'évènement sont pesées et le résultat de la génération totale de matières est compilé et communiqué .	5		0		
7 Il n'y a pas de matières résiduelles destinées à l'élimination générées par l'évènement ou bien les matières résiduelles qui sont destinées à l'élimination sont pesées et le résultat de la génération totale de matières est compilé et communiqué .	5		0		
8 Un objectif maximal de matières résiduelles destinées à l'élimination généré par utilisateur par jour a été fixé et annoncé avant l'évènement, et le résultat de la génération de matières par utilisateur est compilé et communiqué à la fin de l'évènement .	15		0		
9 80 % des matières résiduelles générées et pesées durant l'évènement sont recyclées ou compostées .	15		0		
5.5 Responsabilité de l'organisateur quant à la sélection de l'alimentation				0 / 100	
5.5.2 Produits locaux				Somme/Max 60% : 0 / 60	
	10%	25%	50%	[%]	0%
1 % du cout total des ingrédients principaux et secondaires de la nourriture et des boissons qui sont produites dans un lieu situé à moins de 100 km .	7	18	35		0
2 % du cout total des ingrédients principaux et secondaires de la nourriture et des boissons qui sont produites dans un lieu situé à moins de 300 km .	5	13	25		0
3 % du cout total des ingrédients principaux et secondaires de la nourriture et des boissons qui sont produites dans un lieu situé à moins de 500 km .	3	8	15		0
5.5.3 Produits reconnus ou certifiés				Somme : 0 / 40	
	5%	10%	25%	[%]	0%
1 % du cout total des ingrédients principaux et secondaires de la nourriture et des boissons qui sont certifiées biologiques ou équitables .	5	13	20		0
2 % du cout total des ingrédients principaux et secondaires de la nourriture et des boissons qui sont reconnus ou certifiés de provenance régionale .	5	13	20		0
5.6 Responsabilité de l'organisateur quant à la sélection des moyens de transport				0 / 100	
5.6.2 Déplacements de l'organisation et des participants				Somme : 0 / 30	
				Max : 0	
				[Oui/Non]	
1 Une déclaration (conforme aux exigences de l'annexe D de la norme) de GES concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les déplacements de l'organisation et des participants est produite.	5		0		
2 L'équivalent de CO ₂ des émissions moyennes de GES générées par le déplacement de l'organisation et des participants se situe à moins de 0,10 kg/km par personne . Le résultat ainsi que le calcul des émissions sont compilés dans la déclaration GES.	15		0		
Max : 0					
1 Les émissions de GES générées par les déplacements de l'organisation et des participants sont compensées et les moyens de compensation sont décrits dans la déclaration GES.	10		0		
2 Les émissions de GES générées par les déplacements de l'organisation et des participants sont compensées en double et les moyens de compensation sont décrits dans la déclaration GES.	15		0		

Tableau de compilation des résultats de pointage des exigences particulières



Programme de certification BNQ 9700-253
Norme : BNQ 9700-253 / 2010-06-08

Organisateur d'évènement :
No du certificat :
Titre de l'évènement :
Date de l'évènement :
Date de la compilation :

INSTRUCTION (voir commentaire)

Niveau de classification de l'évènement

0

#VALUE!

9700-253 Exig_part Fr (20120306)

GRAND TOTAL : / 500

Exigence particulière	Pointage de référence	Résultat	Points	Preuve documentaire / Observation
5.6.3 Déplacements des utilisateurs				
		<u>Somme :</u>	0	/ 70
		<u>Somme :</u>	0	/ 15
		<u>[Oui/Non]</u>		
1 Des mesures de sensibilisation visant la réduction des émissions de GES des utilisateurs sont mises en place.	5		0	
2 Des mesures permettant l' offre de plusieurs modes de transport (autobus, train, covoiturage, vélo, marche) sont mises en place.	10		0	
		<u>Max :</u>	0	/ 25
		<u>[Oui/Non]</u>		
1 Une déclaration GES (conforme aux exigences de l'annexe D de la norme) concernant les GES émis par le déplacement des utilisateurs est produite.	15		0	
2 L'équivalent de CO2 des émissions moyennes de GES générées par le déplacement des utilisateurs se situe à moins de 0,20 kg/km par personne . Le résultat ainsi que le calcul des émissions sont compilés dans la déclaration GES.	25		0	
		<u>Max :</u>	0	/ 30
		<u>[Oui/Non]</u>		
1 Une contrepartie financière est remise à des organismes reconnus afin d'équilibrer symboliquement les émissions de GES générées par les déplacements des utilisateurs; cette contrepartie financière est décrite dans la déclaration GES.	10		0	
2 Les gaz à effet de serre émis par les déplacements des utilisateurs sont compensés et les moyens de compensation sont décrits dans la déclaration GES.	20		0	
3 Les gaz à effet de serre émis par les déplacements des utilisateurs sont compensés en double et les moyens de compensation sont décrits dans la déclaration GES.	30		0	

-----0-----